



AMAP Les BIAUX ARPAJONNAIS

Contrat d'engagement d'asperges et de safran

D'avril à mai 2021

Le présent contrat d'engagement est signé :

Entre l'adhérent.e de l'AMAP « Les Biaux Arpajonnais » :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : E-mail :

Et l'agriculteur : Marc HOUDIN

Adresse : Ferme de l'iphard 91410 DOURDAN

Tel : 06 58 63 72 30

E-mail : houdin.marc@gmail.com

Depuis plusieurs générations, la famille Houdin exploite ses terres du sud de l'Essonne. Installé depuis 2002 Marc Houdin a constamment recherché la diversification et a réappris à connaître la terre. Agriculteur bio depuis 2015 il souhaite faire partager le goût et les saveurs du pays dourdannais.

Objet du contrat :

Il s'agit d'un contrat de **1 mois et demi** qui porte sur la livraison d'asperges et de safran

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (voir la charte sur le site du réseau AMAP Ile-de-France www.amap-idf.org/le-reseau-des-amap-ile-de-france_65.php)

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'AMAP Les Biaux Arpajonnais pour participer à la concrétisation de ses objectifs (les statuts de l'association sont disponibles sur demande auprès du collectif de l'association).
- Préfinancer la production (prix et modalités de règlement au verso) pour soutenir l'agriculteur dans sa démarche sur la période d'engagement.
- Venir chercher ses produits sur le lieu de distribution des paniers de légumes.
- En cas d'absence, l'adhérent.e prévient directement le collectif « distribution » de l'association et s'arrangera pour que quelqu'un vienne chercher ses produits à sa place. Sinon ils pourront être remis à une tierce personne. Aucun remboursement ne sera effectué.

Engagements de l'agriculteur :

- Livrer chaque semaine durant 1 mois et demi des produits de qualité, frais, issus de sa production et respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne.
- Être présent ou représenté aux distributions, informer s'il y a lieu les adhérent-es.
- Accueillir les adhérents qui le souhaiteraient sur son lieu de fabrication à la ferme de l'iphard à Dourdan
- Être transparent sur le mode de fixation des prix, sur ses méthodes de travail. Le prix de l'année est fixé en fonction de la récolte.
- En cas d'arrêt d'activité prématuré avant la fin du terme du présent contrat, l'agriculteur s'engage à trouver, dans les plus brefs délais, une solution pour assurer la continuité des distributions de légumes.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront alors présents le bureau et le paysan partenaire.

Distribution des produits

- Les produits seront distribués les vendredis d'avril à mai 2021, soient 6 distributions pour les asperges et 1 pour le safran, en même temps que celles des paniers de légumes, aux Ateliers du 29 - 29 rue Dauvilliers, 91290 ARPAJON
- **La distribution pourra parfois être faite en auto-gestion, l'adhérent n'ayant qu'à prendre ses produits et élarger sur la liste. Les bénévoles présents, qui s'occupent de la distribution des paniers peuvent renseigner au besoin.**



Prix de la part de récolte et modalités de règlement :

1/ ASPERGES BLANCHES :

- 1Kg prix au kg : 12 euros

2/ ASPERGES VERTES :

- 1KG prix au kg : 12 euros

Conditionnement minimum par kg

3/ SAFRAN

- 1 gramme au prix de 35 euros, 30 euros le gramme à partir de 3g
- Une seule livraison le 16 avril
- filaments de safran conditionnés en pot

TYPES ASPERGES SAFRAN	Commande 2/04	Commande 9/04	Commande 16/04 + safran	Commande 23/04	Commande 30/05	Commande 7/05	Total : Nombre de Kg x prix au Kg
Asperges Blanches	kg	kg	kg	kg	kg	kg	
Asperges vertes	kg	kg	kg	kg	kg	kg	
Safran	X	X	g	X	X	X	
TOTAL COMMANDE							

NB : M. Houdin nous informe que les livraisons pourront être décalées d'une semaine si la production n'est pas à maturité. Mais le nombre de livraisons sera respecté.

En 1 chèque à l'ordre de « M. Houdin Marc » :

Fait à en 2 exemplaires, le

Signature de l'adhérent.e

Signature du producteur partenaire